

La Roque d'Anthéron

TOTALE LIBERTÉ

Marche pour tous, allure libre,
pas d'heure de départ imposée,
en famille ou entre amis.....

↳ Distance : 10 km

↳ Participants : Tous ceux qui veulent profiter d'un début d'automne tonique. Pas de limite d'âge ; les enfants doivent être accompagnés.

Nos amis canidés doivent être tenus en laisse (chasse)

La nature est belle, c'est un patrimoine que nous empruntons à nos enfants.

Ne fumons pas en forêt sachons respecter ce trésor !

↳ Départ / Arrivée : Hameau de la Baume
Entrée Est de La Roque d'Anthéron

↳ Parking : Hameau de la Baume

↳ Horaires : libres à partir de 8h jusqu'à 14h,
retour avant 18h

↳ Participation : **1,8 € / marcheur (licence)**

↳ Inscription : Délivrance d'une licence de participation FFSP donnant droit au timbre pour les brevets de kilométrage et nombre de participations après les tampons de contrôle sur le parcours. Carnets de validation disponibles au retour.

Carnet de participation offert
à la 1^{ère} Marche Populaire Internationale effectuée

↳ Ravitaillement : boissons offertes au premier poste « sécurité-contrôle »

↳ Santé : L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé, mais **n'hésitez pas au moins 1 fois dans l'année, à vous faire contrôler auprès de celui qui vous connaît le mieux : votre médecin !**

↳ Assurance : Une garantie responsabilité civile et des atteintes corporelles des participants est assurée par la FFSP auprès de GROUPAMA mais la fédération décline toute responsabilité en cas de maladie, accidents ou vol.

↳ Sécurité : Des animateurs brevetés sont présents sur site, le Corps des Sapeurs pompiers et la Gendarmerie sont informés de la manifestation.

La Marche aura lieu par tous les temps.

Il est demandé de ne pas quitter le chemin fléché,
en cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants
serait engagée.



Crampons du Castellas
MFR La Roque d'Anthéron

Membre FFSP F 1166. Visa N° 2011 130208 P

Provence. **Pays d'Aix**
Dimanche 2 octobre 2011

Marche Populaire
Internationale **des familles**

10 km

Reconnue d'utilité publique N° 012156 du 02 août 2001
Agrément ministériel du 20 juin 2006



Office National des Forêts



